

Aller travailler à vélo pourrait rapporter de l'argent

Créé le 05/03/2014 à 15h32 -- Mis à jour le 05/03/2014 à 15h42



TRANSPORTS - Une « indemnité kilométrique vélo » va être testée dans le cadre du « plan Vélo », pour encourager les déplacements domicile-travail...

La roue de la fortune. La mesure, qui se veut incitative, devrait plaire aux trois millions de Français qui utilisent leur vélo quotidiennement. Ce mercredi, le ministère des Transports dévoile un « plan Vélo » pour encourager ce mode de déplacement et faciliter la coexistence des cyclistes et des voitures en milieu urbain.

Celui-ci comprend 25 mesures, dont certaines visent à améliorer la sécurité des cyclistes. En les autorisant, par exemple, à quitter la droite de la chaussée en cas d'obstacle ou de danger, ou en donnant la possibilité aux automobilistes, si la visibilité le permet, de chevaucher une ligne continue pour dépasser un vélo.

Manque à gagner de 110 millions d'euros

Mais la grande innovation de ce « plan Vélo » pourrait faire du bien au porte-monnaie. Le gouvernement envisage en effet d'expérimenter, avec des entreprises volontaires, une « indemnité kilométrique vélo » pour encourager les trajets domicile-travail.

Cette indemnité serait calculée sur la base d'un barème de 25 centimes le kilomètre. Selon le ministère, si cette mesure était généralisée, elle pourrait entraîner un manque à gagner de 110 millions d'euros pour les comptes sociaux, mais aurait des effets bénéfiques -sur la santé notamment- nettement supérieurs.

L'option retenue par le gouvernement serait en effet de demander aux entreprises de verser cette indemnité. Mais en contrepartie, ces sommes seraient exclues de l'assiette des cotisations sociales et de celle des revenus imposables des salariés. Ce qui revient indirectement à les faire peser sur les comptes publics.

Si seulement 2% des salariés se déplacent actuellement à deux-roues, avec des telles mesures, le gouvernement espère ainsi multiplier ce chiffre par dix.

M.Gr.